

SRP GROUPE
Société anonyme
Au capital de 4 756 116,36 €
Siège social : ZAC Montjoie – 1, rue des Blés
93212 La Plaine Saint Denis Cedex
RCS BOBIGNY 524 055 613

**RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

1. ACTIVITÉ DU GROUPE

Compte de résultat (en milliers d'euros)

Le compte de résultat de l'exercice est reproduit ci-après.

Au cours de cet exercice, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires net (hors-groupe, c'est-à-dire en excluant les transactions intragroupes entre filiales consolidées du Groupe) de 677 164 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation du Groupe se sont élevées globalement à 669 023 milliers d'euros.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges opérationnelles courantes les plus importants sont les suivants :

▪ Coût des ventes	418 317 milliers d'euros
▪ Charges externes	160 242 milliers d'euros
▪ Charges de personnel	75 693 milliers d'euros
▪ Impôts et taxes	3 118 milliers d'euros
▪ Dotations aux amortissements	13 869 milliers d'euros
▪ Dotations aux dépréciations et provisions (produit)	1 071 milliers d'euros
▪ Autres produits et charges d'exploitation (produit)	1 144 milliers d'euros

En conséquence, après déduction de 6 958 milliers d'euros de charges opérationnelles non courantes, d'un résultat financier négatif 193 milliers d'euros et d'une charge d'impôts de 497 milliers d'euros, le résultat net consolidé fait ressortir un profit de 492 milliers d'euros.

Activité des principales filiales du groupe (en milliers d'euros)



Nom de la société	CA du dernier exercice écoulé	Résultat net du dernier exercice écoulé
SRP.com	554 738	6 548
SRP Logistique		-58
Saldi Privati	31 569	206
Symmetric	44 292	1 211
Beauté Privée	42 011	165

Showroomprive.com est une société à responsabilité limitée à associé unique de droit français au capital de 115 481 749,68 euros, dont le siège social est situé 1, rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, France. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 538 811 837. La Société détient directement 100 % du capital et des droits de vote de Showroomprive.com. L'activité principale de Showroomprive.com SARL est la gestion et l'exploitation de sites Internet et l'achat et la vente à distance sur Internet dans le cadre de ventes événementielles de produits de marque.

SRP Logistique est une société à responsabilité limitée à associé unique de droit français au capital social de 25 900 euros, dont le siège social est situé 1, rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, France. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 538 791 872. La Société détient directement 100 % du capital et des droits de vote de SRP Logistique SARL. L'activité principale de SRP Logistique est la logistique et l'assistance logistique, le délotage, le contrôle des stocks et la gestion des retours.

Saldi Privati S.r.l. est une société à responsabilité limitée de droit italien au capital social de 303 030,30 euros, dont le siège social est situé via Vincenzo Forcella, 13, 20121 Milan, Italie. La Société détient directement 99 % du capital et des droits de vote de Saldi Privati. Le solde du capital de Saldi Privati est détenu directement par la société Showroomprive.com, filiale du Groupe qui a pris cette participation dans le cadre de l'apport partiel d'actif du fonds de commerce de la société Showroomprive Italy S.r.l. qui était détenue directement à 100 % par la société Showroomprivé.com et qui a été liquidée au 31 octobre 2018. Saldi Privati est entrée dans le périmètre de consolidation à compter du 1er novembre 2016. Saldi Privati est spécialisée dans la vente événementielle en Italie, et plus spécialement centrée sur la mode.

Beauté Privée est une société par actions simplifiée de droit français au capital de 100 000 euros, dont le siège social est situé 1, rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, France. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 500 209 150. La Société détient directement 100 % du capital et des droits de vote de Beauté Privée. Cette dernière est entrée dans le périmètre de consolidation à compter du 15 mars 2017, date de prise d'effet de la prise de contrôle à hauteur de 60%, aux termes d'un accord prévoyant en outre une option pour acquérir les 40 % restants en 2019. En avril 2019, le Groupe a levé l'option d'achat et a acquis le solde de 40% du capital. Beauté Privée SAS est spécialisée dans la vente événementielle de produits de beauté. En outre, Beauté Privée détient 100 % du capital de la société Beauté Privée España SLU.

Symmetric SAS est une société par actions simplifiée de droit français au capital de 1.395,60 euros, dont le siège social est situé 25, rue du Mail, 75002 Paris, France. Elle est immatriculée au Registre du

Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 839 442 258. La Société détient directement au 31 décembre 2023 53,81 % du capital et des droits de vote de Symmetric SAS. Cette dernière est entrée dans le périmètre de consolidation à compter du 31 mai 2022, date de prise d'effet de la prise de contrôle à hauteur de 53,60%, aux termes d'un accord prévoyant en outre une option pour acquérir l'intégralité du capital social en une ou plusieurs fois à échéance 2026.

Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice.

Pas d'évènement important intervenus depuis la clôture de l'exercice

Situation du Groupe à la date du présent rapport

Le Groupe continue son exploitation dans des conditions normales.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Bien que le niveau de l'inflation commence à se stabiliser, les tensions persistantes sur le pouvoir d'achat, attestées par de fragiles indicateurs de confiance des ménages, indiquent que l'environnement de marché reste incertain pour l'année en cours. Malgré la nécessité de compenser le chiffre d'affaires généré avec des marques en cessation d'activité et le besoin de redynamiser l'offre sur des segments clés tels que la maison, Showroomprivé ambitionne de poursuivre sa croissance rentable en 2024. Pour ce faire, le Groupe pourra notamment s'appuyer sur la poursuite de l'expansion de The Bradery, sur la part croissante de l'International et de la Marketplace dans son mix d'activités, sur le redressement attendu des ventes de Beauté privée et, enfin, sur des segments cibles.

Dans la continuité des premières initiatives amorcées en 2023 dans le cadre de sa feuille de route ACE, le Groupe entend également faire de 2024 une année transformante en poursuivant la rationalisation du réseau logistique, l'amélioration continue de l'UX et de l'UI ainsi que la poursuite de la mise en place de leviers marketing ciblés et ROIstes. En complément, le Groupe utilisera les dernières innovations en matière de marketing digital et de tarification dynamique.

Showroomprivé réalisera en parallèle des investissements avec l'objectif de remettre sa plateforme technologique au centre de sa stratégie, celle-ci restant le socle de tous les chantiers de la transformation et des ambitions de la société. Soucieux de rester en avance de phase sur son marché, le Groupe va déployer des solutions d'Intelligence Artificielle Générative ainsi que des solutions fondées sur de l'IA non Générative développées en interne pour optimiser son efficacité organisationnelle et engendrer des économies de temps et de coûts substantielles.

- Les investissements nécessaires à cette transformation ambitieuse seront réalisés dans le courant 2024.

Progrès réalisés et/ou difficultés rencontrées.

Néant

Activité en matière de recherche et développement

Le groupe réalise des activités de recherche et développement dans le cadre de l'amélioration de la version mobile du site internet, le développement du site internet lui-même et des systèmes de traitement des commandes client, incluant l'optimisation de la logistique ainsi que le déploiement d'un ERP comptable.

Conséquences sociales et environnementales de l'activité du Groupe

Nous vous rapportons sur ce point à ce qui est indiqué à la section 7 du présent rapport « Déclaration de performance extra-financière ».

Principaux risques et incertitudes

Nous vous rapportons sur ce point à ce qui est indiqué à la section 6 de la plaquette sur les comptes consolidés du Groupe figurant en Annexe 1.

Analyse de la situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires

Nous vous rapportons sur ce point à ce qui est indiqué à la section 5.8 (« Trésorerie et équivalents de trésorerie ») et à la section 5.12 (« Emprunts et dettes financières ») de la plaquette sur les comptes consolidés du Groupe figurant en Annexe 1.

2. PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 5 août 2010, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 27 octobre 2014, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Le tableau ci-dessous présente les plans d'options de souscription et d'achat d'actions de la Société au 31 décembre 2023 :

	Plan n°5	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9
Date de l'assemblée générale	05/08/2010	05/08/2010	05/08/2010	27/10/2014
Date du conseil d'administration	15/10/2012	15/04/2013	04/10/2013	27/10/2014
Nb total d'options autorisées	1 260 000			84 500
Nb total d'options attribuées au cours des exercices précédents	400 830	214 519	57 708	89 127
Nb total d'options exercées au cours des exercices précédents	-160 812	-74 506	-40 355	-36 258
Nb total d'options annulées au cours des exercices précédents	-126 406	-48 438	-2 343	-15 624
Nb total d'options restantes au 31 décembre 2022	113 612	91 576	15 010	37 245
Nb total d'options exercées sur la période	-	-	-	-
Nb total d'options attribuées au cours de l'exercice				
Nb total d'options annulées au cours de l'exercice	-113 612	-91 576	-15 010	
Nb total d'options restantes au 31 décembre 2023	-	0	0	37 245
Durée d'acquisition moyenne pondérée des options (en années)	2	2	2	2
Prix de l'action à la date d'attribution / par hypothèse, considéré comme égale au prix d'exercice	5,2	5,2	5,6	7,2
Prix d'exercice (en €)	2,53	2,53	2,73	3,5
Volatilité attendue	35%	35%	35%	35%
Juste valeur unitaire moyenne pondérée à la date d'attribution	0,42	0,37	0,77	1,24

En fonction des paramètres de calcul utilisés dans la détermination de la juste valeur selon le modèle de Black & Scholes, et sur la base d'une hypothèse actualisée du taux de turnover du personnel attributaire, aucune charge n'a été reconnue en « Autres charges opérationnelles » en 2022, cependant pour les exercices précédents, celle-ci s'élève à :

- Néant pour les exercices 2019, 2020 et 2021
- 1 millier d'euros pour l'exercice 2018,
- 12milliers d'euros pour l'exercice 2017,
- 37 milliers d'euros pour l'exercice 2016,
- 84 milliers d'euros pour l'exercice 2015,
- 103 milliers d'euros pour l'exercice 2014,

Ces plans sont totalement amortis au 31 décembre 2023.

3. PRISES DE PARTICIPATION ET PRISES DE CONTROLE

Prise de participation IRMAOS SAS

Au 31 décembre 2022, la filiale est détenue à hauteur de 53,8 % par SRP Groupe suite à l'exercice de BSPCE par les salariés de la filiale. Le Groupe a souscrit, le 18 décembre 2023, à une augmentation de capital de la société IRMAOS SAS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 111, rue de Crimée, 75019 Paris enregistrée sous le numéro 898 360 839 RCS PARIS, pour un montant de 99.978,68€ en échange de 4.051 actions nouvelles de la société IRMAOS SAS, représentant 3,03% du capital et des droits de vote à l'issue de l'augmentation de capital..

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Réorganisation logistique

Dans le cadre de la rationalisation de son réseau logistique visant à réduire le nombre d'entrepôts, le Groupe est sorti de façon anticipée d'un de ses sites logistiques. Cela s'est traduit par le versement d'une indemnité de -1,5 million d'euros.

5. LES COMPTES CONSOLIDÉS CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Nous vous présentons les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan

La structure du bilan au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

en K€	31/12/2023	31/12/2022
Dont :		
Total des actifs non courants	214 485	223 781
Total des actifs courants	147 865	141 205
Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie	70 574	83 477
Total Actif	432 924	448 463
Dont :		
Total capitaux propres	202 807	201 495
Total passifs non courants	27 954	43 545
Total passifs courants	202 162	203 423
Total Passif	432 924	448 463

Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

Dans le cadre de sa procédure de gestion des risques, le Groupe élabore une cartographie des principaux risques.

Cette cartographie inclut les risques suivants :

- *Risques opérationnels :*
 - *Risques liés à la gestion des talents et collaborateurs*
 - *Risques liés à la stratégie de développement*
 - *Risques liés à l'offre*
 - *Risques liés aux initiatives marketing du Groupe*
 - *Risques liés au modèle de la vente événementielle*
 - *Risques liés au secteur d'activité et à l'environnement concurrentiel*
 - *Risques liés aux marques partenaires*
 - *Risques liés à la logistique*
 - *Risques liés aux moyens de paiement*
 - *Risques liés au service client*
 - *Risques liés au transport*
 - *Risques liés aux types de ventes proposées*
 - *Risques liés aux technologies des applications et sites du Groupe*

- *Risques financiers*
- *Risques juridiques et conformité*
- *Risques RSE (risques sociaux, environnementaux et de gouvernance)*

Les principaux facteurs de risques identifiés dans la cartographie des risques réalisée par le Groupe sont disponibles et détaillées dans au Chapitre 3 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel 2023 de la Société.

Succursale existante

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1, II du code de commerce, nous vous informons que la société n'a pas de succursale.

Participation des salariés au capital social

Le Groupe a mis en place en septembre 2015 des plans d'épargne d'entreprise dans les sociétés opérationnelles situées en France, dont la société Showroomprive.com.

Aux termes de ces plans, les salariés ont notamment la possibilité d'effectuer des versements volontaires investis directement en actions de la société SRP Groupe.

En 2015, le Groupe a également mis en place un dispositif similaire ouvert aux salariés de ses filiales étrangères participantes par le biais d'un plan d'épargne groupe international, limité aux versements investis en actions de la société SRP Groupe dans le cadre d'augmentations de capital.

Depuis l'admission des actions de la société SRP Groupe aux négociations sur Euronext Paris en octobre 2015, le Groupe mène une politique de rémunération ayant pour objectif de fidéliser et motiver les talents du Groupe et d'associer les cadres et salariés à ses performances, notamment grâce à l'attribution gratuite d'actions qui sont liées à la stratégie long terme du Groupe. Le Groupe attribue des actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux et aux cadres dirigeants, ainsi qu'à des cadres supérieurs, expatriés et collaborateurs dont le Groupe souhaite reconnaître les performances et l'engagement.

Le 27 juin 2019, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de sa vingt-deuxième résolution, renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,0% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 12 mars 2020, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 27 juin 2019, a mis en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions (Plan 19) au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ce plan.

Le 8 juin 2020, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de sa vingt-deuxième résolution, renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,0% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2020, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 8 juin 2020, a mis en un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions (Plan 20) au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ce plan.

Le 28 juin 2021, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de sa vingt-quatrième résolution, renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,0% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2021, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 28 juin 2021, a mis en un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions (Plan 21) au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ce plan.

Le Conseil d'administration du 21 juin 2022, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 28 juin 2021, a mis en place deux nouveaux plans (Plans 22 et 23) nouveau plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ces plans.

Le 22 juin 2022, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de sa vingt-troisième résolution, renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,0% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2022, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 22 juin 2022, a mis en place deux nouveaux plans (Plans 24 et 25) d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ces plans.

Le Conseil d'administration du 8 mars 2023, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 22 juin 2022, a mis en place un nouveau plan (Plan 26) d'attribution gratuite d'actions au bénéfice du Directeur général délégué de la Société.

Le Conseil d'administration du 8 juin 2023, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 22 juin 2022, a mis en place un nouveau plan (Plan 27) d'attribution gratuite d'actions au

bénéfice d'un salarié d'une filiale de la Société. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ce plan.

Le 30 juin 2023, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de sa trente-deuxième résolution, renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,0% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Prêts de trésorerie interentreprises

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt de trésorerie interentreprises n'a été concédé par le Groupe.

Informations concernant les mandataires sociaux

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé

Le tableau suivant reflète la composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2023 :

Nom, adresse professionnelle	Âge(1)	Sexe	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Mandat au sein du Conseil d'administration	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
David Dayan 1, rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, France	50 ans	M	Française	29 juillet 2010	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ⁽²⁾	Président du Conseil d'administration Directeur Général Administrateur	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Gérant A d'Ancelle SARL - Gérant de ELA Invest SRL - Administrateur de WADE P. S.A. - Gérant de JENA Invest Ltd - Président de NELJEN FINANCE SAS - Président de Nel Finance SAS - Gérant de la société SCI de la Plaine - Co-gérant de la SCI Développement - Gérant de la SCI WABI - Associé gérant de la SCI SR30 - Gérant de DD Promenade Davie LLC Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Néant

Éric Dayan 1, rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, France	43 ans	M	Française	16 octobre 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Administrateur	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Gérant A de Victoire Investissement Holding SARL - Administrateur de WADE P. S.A. - Président de Victoire France SAS - Gérant A de Victoire Barrès SCI - Président de EDC Invest SAS - Co-gérant de la SCI Développement Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Gérant A de Victoire Real Estate Investment SARL
Michaël Dayan 1, rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, France	42 ans	M	Française	16 octobre 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ⁽²⁾	Administrateur Membre du Comité des nominations et des rémunérations	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Gérant A de Cambon Financière SARL - Président de CAMPHI SAS - Président de MD Capital SAS - Co-Gérant de SCI Développement Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Néant

Clémence Gastaldi 85 Boulevard du Général Koenig 92200 Neuilly sur Seine, France	43 ans	F	Française	28 juin 2021 ⁽³⁾	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Administratrice indépendante	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Néant
Sophie Moreau- Garenne 16 Rue de la Procession 92150 Suresnes, France	52 ans	F	Française	28 juin 2021 ⁽⁴⁾	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Administratrice indépendante Présidente du Comité d'audit	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Gérante de la SARL ROSHIP - Gérante de la SCI SO-MG Immobilier

Olivier Marcheteau 33, boulevard du Général Martial Valin 75015 Paris France	53 ans	M	Française	16 octobre 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur indépendant Membre du Comité d'audit Président du Comité des nominations et des rémunérations	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Directeur Général de Vestiaire Collective (France) - Président du Conseil d'administration de Casino Entreprises (France) - Président du Conseil d'administration de Cdiscount (France) - Administrateur de MonShowroom (France) - Administrateur de Banque Casino (France)
Emilie Patou 7 Place du Général Catroux 75017 Paris, France	47 ans	F	Française	28 juillet 2022 ⁽⁵⁾	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administratrice	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Néant

Cyril Vermeulen 23, avenue Charles Floquet, 75007 Paris, France	54 ans	H	Française	26 juillet 2018 ⁽⁶⁾	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Administrateur indépendant Membre du Comité des nominations et des rémunérations Membre du comité d'audit	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Administrateur des sociétés, Teemo, Captain Contrat, Assoconnect, Gymlib, Wavy, Sporteasy, Studapart, JAM , Filae et Little Corner. - Gérant de SAS ALIQUINI et SCI ALIQUINI Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Administrateur de la société StickyadsTV
Brigitte Tambosi	43 ans	F	Française	28 octobre 2020 ⁽⁷⁾	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administratrice	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Directrice Juridique Développement Corporate Carrefour Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Néant

François de Castelnau 1 Avenue Jeanne Léger 78150 Le Chesnay- Rocquencourt	54 ans	M	Française	15 décembre 2022 ⁽⁸⁾	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Administrateur Directeur Général délégué	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Néant
---	--------	---	-----------	------------------------------------	--	---	---

⁽¹⁾ Nombre d'années pleines au 31 décembre 2023.

⁽²⁾ Renouvellement proposé à l'assemblée générale prévue le 19 juin 2024.

⁽³⁾ Madame Clémence Gastaldi a été coopté par décision du Conseil d'administration du 28 juin 2021, en remplacement de Madame Marie Ekeland démissionnaire avec effet au 28 juin 2021. L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 22 juin 2022 a ratifié cette cooptation.

⁽⁴⁾ Madame Sophie Moreau-Garenne a été coopté par décision du Conseil d'administration du 28 juin 2021, en remplacement de Madame Melissa Reiter-Birge démissionnaire avec effet au 28 juin 2021. L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 22 juin 2022 a ratifié cette cooptation.

⁽⁵⁾ Madame Emilie Patou a été cooptée par décision du Conseil d'administration du 28 juillet 2022, en remplacement de Irache Martinez Abasolo, démissionnaire avec effet au 28 juillet 2022. L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 30 juin 2023 a ratifié cette cooptation.

⁽⁶⁾ Monsieur Cyril Vermeulen a été coopté par décision du Conseil d'administration du 26 juillet 2018, en remplacement de Madame Luciana Lixandru démissionnaire avec effet au 26 juillet 2018. L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 27 juin 2019 a ratifié cette cooptation.

⁽⁷⁾ Madame Brigitte Tambosi a été cooptée par décision du Conseil d'administration du 28 octobre 2020, en remplacement de Madame Amélie Oudéa Castera démissionnaire avec effet au 28 octobre 2020. L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 28 juin 2021 a ratifié cette cooptation.

⁽⁸⁾ Monsieur François de Castelnau a été coopté par décision du Conseil d'administration du 15 décembre 2022, en remplacement de Monsieur Thierry Petit, démissionnaire avec effet au 1^{er} décembre 2022. L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 30 juin 2023 a ratifié cette cooptation.

Etat des mandats

Administrateurs

Les mandats des administrateurs ci-dessous viennent à échéance :

- Michael Dayan
- Eric Dayan

Autorisation de rachat par la société SRP Groupe de ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 30 juin 2023 a, aux termes de sa quinzième résolution, autorisé, le Conseil, pour une durée de 18 mois à compter du 30 juin 2023, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, dans les conditions suivantes :

Opération concernée	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximum	Nombre maximum d'actions
Programme de rachat d'actions	18 mois	50 millions d'euros	10 % du capital de la société

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, et par tous moyens, notamment en vue :

- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce ; ou
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants et L. 22-10-56 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ; ou
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; ou
- de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ; ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ; ou
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité des actions de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la

société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Le prix maximum d'achat des actions ne pourra pas excéder 40 euros par action.

Au 31 décembre 2023, la société SRP Groupe détenait 3 975 807 de ses actions et aucune action de la société n'était détenue par l'une de ses filiales.

Tableau récapitulatif des délégations accordées par l'Assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous présente les délégations accordées par l'Assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital ainsi que leur utilisation au cours de l'exercice 2023.

Objet de la résolution	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation	Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (23 ^{ème} résolution)	50 millions d'euros 10% du capital de la Société	18 mois	Aucune
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription (25 ^{ème} résolution)	2 300 000 euros s'agissant des augmentations de capital ⁽²⁾ 150 millions d'euros s'agissant des titres de créance	26 mois	Aucune
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission	400 000 euros s'agissant des augmentations de capital ⁽²⁾ 150 millions d'euros s'agissant des titres de créance	26 mois	Aucune

Objet de la résolution	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation	Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022
d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public autre que les offres au public mentionnées à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier (26 ^{ème} résolution)			
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public mentionnée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (27 ^{ème} résolution)	200 000 euros s'agissant des augmentations de capital⁽²⁾ 150 millions d'euros s'agissant des titres de créance	26 mois	Aucune
Possibilité d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès	dans la limite de 10 % du capital social à la date de l'opération	26 mois	Aucune

Objet de la résolution	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation	Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022
immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (28 ^{ème} résolution)	s'agissant des augmentations de capital ⁽²⁾		
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes (29 ^{ème} résolution)	50 millions d'euros	26 mois	Aucune
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (30 ^{ème} résolution)	Limite prévue par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour, 15 % de l'émission initiale) ⁽¹⁾⁽²⁾	26 mois	Aucune
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société	1 % du capital au jour de la décision du Conseil d'administration ⁽²⁾	26 mois	Aucune

Objet de la résolution	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation	Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022
par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne (31 ^{ème} résolution)			
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux (32 ^{ème} résolution)	3 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration (avec un sous-plafond de 1,5 % des actions attribuées pour les attributions aux dirigeants mandataires sociaux) (2)	38 mois	Utilisations au cours des réunions du Conseil d'administration des 8 mars et 8 juin 2023
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues (33 ^{ème} résolution)	Dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois	26 mois	Aucune
(1) L'émission supplémentaire s'imputant sur le plafond de la résolution avec ou sans DPS concernée. (2) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le plafond global fixé à la 16^{ème} résolution, soit 2,3 millions d'euros.			

6. CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Objectifs et principes du contrôle interne

Le système de contrôle interne du Groupe s'appuie notamment sur ses systèmes de business intelligence qui permettent le suivi en temps réel d'un grand nombre d'indicateurs de performance dans les principaux domaines opérationnels du Groupe. Le système de contrôle interne du Groupe repose sur les principes suivants :

- Il vise à garantir :
 - la conformité aux lois et réglementations ;
 - l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale du Groupe ;
 - le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la protection de ses actifs ; et
 - la fiabilité des informations financières.
- Le système de contrôle interne comprend les composantes suivantes :
 - un suivi permanent d'indicateurs de performance clés dans chacun des domaines opérationnels du Groupe à tous les niveaux du Groupe, contribuant à l'amélioration de l'environnement de contrôle et à l'identification rapide des anomalies éventuelles ;
 - une définition formelle des pouvoirs et responsabilités dans le cadre de politiques et procédures mises en place par le Groupe ;
 - un ensemble de politiques et de procédures relatives à l'élaboration et vérification des informations financières du Groupe ;
 - des systèmes informatiques performants afin de pouvoir analyser en temps réel l'activité du Groupe ; et
 - un système de gestion des risques.

Les acteurs du processus du contrôle interne et de la gestion des risques

La Direction Générale

Aux termes de l'article 16 des statuts tels que la Société les a adoptés suite à l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris, le Conseil d'administration fixe la limitation des pouvoirs du Directeur Général, le cas échéant, aux termes de son règlement intérieur, en visant les opérations pour lesquelles l'autorisation préalable du Conseil d'administration est requise. Le Conseil d'administration fixe chaque année soit un montant global à l'intérieur duquel le Directeur Général peut prendre des engagements au nom de la Société sous forme de cautions, avals et garanties, soit un montant au-delà duquel chacun des engagements ci-dessus ne peut être pris ; tout dépassement du plafond global ou du montant maximum fixé pour un engagement doit faire l'objet d'une autorisation spéciale du Conseil d'administration.

Aux termes de l'article 3 du règlement intérieur, le Conseil d'administration donne son accord préalable, statuant à la majorité simple de ses membres présents ou représentés, pour tout fait, événement, acte ou décision portant sur la Société et les autres membres du Groupe et relatif à :

- l'adoption du budget annuel ;
- les investissements ou les dépenses en capital (autres que dans le cours normal des affaires) non prévus dans le budget annuel et dont le montant excéderait annuellement, en une ou plusieurs fois, 1 000 000 d'euros ;
- l'acquisition, la cession ou la souscription de parts, d'actions ou autre forme d'intérêt dans toute autre société, groupe ou entité, l'établissement d'entreprise commune ou de filiale ou la cession ou le nantissement de ses actions ou tout actif corporel significatif non prévu au budget, impliquant un montant d'investissement pour le Groupe supérieur à 5 000 000 d'euros ;
- l'allocation d'options et les conditions suivant lesquelles celles-ci seront accordées aux salariés et aux dirigeants, de même que la mise en place d'un plan d'intéressement pour les dirigeants ou les salariés ;
- la nomination et la révocation d'un fondateur qui a des fonctions de direction au sein du Groupe ou toute personne, Directeur Général, Directeur Général Délégué, directeur des opérations ou directeur financier ;
- la nomination ou le renouvellement des commissaires aux comptes de la Société ;
- toute convention entre (directement ou indirectement) la Société ou toute filiale et l'un quelconque de ses actionnaires, directeurs ou fondateurs ;
- tout changement significatif dans l'activité et dans les orientations de la Société ou d'une filiale telles que définies dans le plan d'affaires et dans le budget annuel ;
- tout engagement de dette financière (notamment les garanties financières) du Groupe supérieure à 5 000 000 d'euros ainsi que toute garantie ou toute sûreté accordée dans ce cadre ; l'octroi de toute hypothèque ou de toute sûreté portant sur tout ou sur la quasi-totalité d'un actif, et représentant un montant unitaire supérieur à 500 000 euros dans la limite d'un montant global de 1 000 000 d'euros par an et non prévue dans le budget annuel ;
- la nomination ou la révocation d'un gérant d'une société du Groupe ;
- toute acquisition ou cession ou location gérance du fonds de commerce de la Société ou la mise à disposition ou la cession d'une marque significative utilisée par le Groupe.

La Direction Générale travaille en étroite collaboration avec la Direction financière afin d'établir les comptes en vue de leur arrêté par le Conseil d'administration. À ce titre et en qualité de responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la Direction Générale échange avec les Commissaires aux comptes de manière régulière lors de réunion de synthèse et lors de séance de travail relative à des sujets d'actualités susceptible d'impacter l'activité du Groupe.

Les Directions supports

La direction financière

Les activités financières corporate du Groupe sont centralisées au sein de la Direction financière de Showroomprivé.com tant pour la France que pour l'International.

La Direction financière s'appuie sur les responsables opérationnels, administratifs et ou financiers des filiales internationales qui sont des points de relais au quotidien.

La Direction financière a la responsabilité d'établir les comptes, de consolider les résultats pour les besoins de l'information financière périodique, de produire et communiquer aux opérationnels les indicateurs et agrégats nécessaires au pilotage de l'activité, et de gérer la trésorerie. Le périmètre de son activité inclut notamment :

- La comptabilité et les arrêtés comptables : chaque situation est établie en collaboration avec les Directeurs opérationnels et fait l'objet d'une revue par la Direction financière.
- Les engagements hors bilan : tout nouveau contrat ou nouvelle opération fait l'objet d'une évaluation et d'un suivi régulier.
- Les budgets : les budgets de chiffre d'affaires, coûts opérationnels, marge brute et EBITDA, et de structure commerciale sont élaborés avec des applications développées en interne selon la même approche que les états des réalisations établies sur l'outil de gestion du Groupe. Ces données servent de base à l'élaboration par la Direction financière des objectifs définis par la Direction Générale.
- L'administration des ventes : le chiffre d'affaires est constaté dans le respect de la documentation contractuelle et des normes comptables afférentes à la reconnaissance de revenu.
- Le contrôle de gestion : le contrôle de gestion est assuré tant sur le plan national qu'international par une équipe dédiée à chacun de ces périmètres.
- La gestion de trésorerie : la gestion de trésorerie est centralisée. Un reporting quotidien est envoyé à la Direction Générale et les prévisions sont mises à jour mensuellement. La signature bancaire n'est déléguée qu'au Directeur financier et au Trésorier Groupe.
- Les reportings opérationnels : le Groupe a mis en place des reportings d'activité internes hebdomadaires et mensuels portant sur les indicateurs pertinents et les métriques de l'activité. Ces reportings périodiques, sont analysés par la Direction financière et fournis au COMEX et à la Direction Générale pour permettre d'avoir une vue financière du pilotage de l'activité.

La direction juridique

La Direction juridique accompagne l'ensemble des opérations réalisées par la Société et ses préposés tant en France qu'à l'International. Les domaines d'intervention sont notamment, le droit commercial, le droit de la consommation, le droit de la concurrence, le droit de la propriété intellectuelle, le droit du travail, le droit boursier, le droit des sociétés, les contrats commerciaux, la gestion des précontentieux et contentieux, l'accompagnement quotidien des opérationnels, tant en France qu'à l'international.

La Direction juridique veille à la sécurité juridique des opérations spécifiques (opérations de développement de la stratégie et de déploiement de la Société, croissances externes, partenariats commerciaux, opérations de restructuration internes...) et constitue un support quotidien à destination des opérationnels.

La Direction juridique met en place des process juridiques et de conformité afin de gérer les risques juridiques que le Groupe est susceptible d'encourir.

La direction des achats et services généraux

Toutes les procédures d'achats du Groupe ainsi que l'ensemble des relations avec les fournisseurs sont centralisées par la Direction des Achats ou les Services généraux et font l'objet de process de validation.

Ainsi par exemple, l'émission d'un bon de commande répond à un process bien déterminé au sein du logiciel Salesforce de (i) la signature par le demandeur, (ii) à la validation par la Direction des Achats ou par la Direction Générale en cas de montant supérieur au seuil prédéfini, puis (iii) au paiement effectué par la Trésorerie Groupe, après réception de la commande ou de la prestation.

Les Comités

Le comité d'audit et le comité des nominations et des rémunérations du Conseil d'administration de la Société.

Les processus de contrôle interne et de gestion des risques

En matière de contrôle interne et de gestion des risques, le Groupe a choisi d'appliquer les principales recommandations proposées par le cadre de référence et les guides d'application de l'AMF, mis à jour en juillet 2010.

Showroomprivé.com fait face à plusieurs risques de marchés pouvant impacter fortement l'attractivité de la Société auprès de ses clients. Les risques principaux sont identifiés ci-dessous :

- Risque lié au contexte économique du marché et du secteur e-commerce ainsi que de l'intensité concurrentielle :
 - Si le modèle de ventes événementielles en ligne cessait d'être attractif pour les consommateurs ou les marques partenaires ou si le marché arrivait à saturation, l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe pourraient être négativement affectés.
 - L'incapacité du Groupe à anticiper et à répondre aux nouvelles tendances en matière de mode et concernant d'autres catégories de produits pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.
 - Le développement potentiel du Groupe dans de nouvelles catégories de produits pourrait ne pas réussir.
 - Si le pourcentage de consommateurs qui achètent des produits et des services en ligne et via des terminaux mobiles augmentait à un rythme moins élevé que prévu, n'augmentait pas ou diminuait, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés à atteindre ses objectifs de croissance.
 - Le Groupe exerce dans un secteur fortement concurrentiel et des pressions concurrentielles pourraient affecter ses ventes et sa croissance.
 - L'activité du Groupe est soumise à des variations saisonnières de son chiffre d'affaires.
- Risque d'acquisition et de maintien des membres actifs en France et à l'étranger : L'incapacité du Groupe à proposer régulièrement des produits bénéficiant de réductions significatives pourrait réduire l'attractivité de sa plateforme de vente en ligne :
 - L'incapacité du Groupe à convertir les membres existants en acheteurs ou à assurer la fidélité de ses membres et à susciter des achats réguliers pourrait entraver la génération de chiffre d'affaires.

- L'incapacité du Groupe à mettre en place une combinaison adéquate entre les produits achetés sur une base conditionnelle et ceux achetés sur une base ferme pourrait entraîner une réduction des ventes ou de la rentabilité.
- L'incapacité du Groupe à développer et à maintenir une marque forte pour Showroomprivé pourrait avoir un effet défavorable significatif sur sa réputation, ses activités et ses perspectives de croissance.
- Risques liés à la volatilité des prix d'achats des produits et des matières premières utilisés dans la chaîne logistique.

Risques financiers

Showroomprivé.com fait face à un risque de perte de valeur des actifs (stocks) : Les stocks détenus par Showroomprivé.com en cas d'achats fermes peuvent perdre de leur valeur pour des raisons de non-écoulement ou de changements de tendance.

Risques d'approvisionnement, de logistique et de livraison

Showroomprivé.com fait face à des risques d'approvisionnements, de logistiques et de livraison pouvant venir perturber l'acquisition de nouveaux clients et pouvant provoquer une détérioration de son image de marque :

- Incapacité de maintenir un approvisionnement diversifié et de qualité, répondant aux attentes des clients. Risque lié au pricing des produits :
 - Le Groupe pourrait être dans l'incapacité de maintenir ses relations actuelles avec de grandes marques ou d'établir de nouvelles relations avec d'autres grandes marques à des conditions satisfaisantes.
 - L'incapacité des marques partenaires à fournir au Groupe des produits de qualité, dans les délais, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.
- Risque de sinistre dans les entrepôts (incendie, dommage, etc.)
- Risques liés à l'efficacité ou mauvaise gestion de la chaîne logistique :
 - La majorité des achats du Groupe auprès des marques partenaires sont effectués sur une base conditionnelle. Pour les ventes des produits issus de ces contrats d'achats conditionnels, le Groupe n'achète généralement pas de stocks avant que les produits ne soient commandés par les acheteurs, ce qui implique une livraison plus lente que celle proposée par les autres commerçants de détail en ligne.

Risques technologiques / IT

Showroomprivé.com fait face à des risques technologiques et de systèmes d'information pouvant venir perturber le bon fonctionnement de son système de vente ou pouvant affecter son image de marque :

- Robustesse des systèmes IT (sécurité, montée en charge, défaillance des systèmes IT, hébergement, sécurité des données personnelles des clients etc.)
- Innovations technologiques et obsolescence :

- L'incapacité du Groupe à adopter avec succès de nouvelles technologies ou à adapter en temps utile ses sites Internet et ses applications mobiles aux préférences des consommateurs, qui sont en constante évolution, pourrait rendre plus difficile l'acquisition de nouveaux membres ou le maintien du trafic et des ventes sur sa plateforme.
- L'incapacité du Groupe à s'adapter aux évolutions technologiques relatives aux terminaux mobiles et à répondre efficacement aux préférences des consommateurs concernant les achats via ces terminaux pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.
- Risques liés au PSP, à la fraude et à l'incapacité de gérer la diversité des moyens de paiement.

Risques juridiques

Il existe des risques réglementaires et juridiques qui sont décrits au Chapitre 3 « Risques réglementaires et juridiques » du document d'enregistrement universel 2023 du Groupe, parmi lesquels un risque de réputation et de litiges avec les clients en lien avec les produits, services et conditions générales de vente, et un risque de litiges avec les fournisseurs (droits d'utilisation, distribution, sécurité des produits, compliance etc.).

Risques de marché

Afin de se protéger des différents risques de marché identifié préalablement, la Société a mis en place plusieurs contrôles répondant à ces risques.

La Direction Générale, les membres du COMEX, ainsi que le contrôle de gestion réalisent notamment les principaux contrôles suivants :

- Un suivi des principaux indicateurs KPIs (Ventes, paniers moyens, membres etc.), ainsi qu'une analyse du marché et des concurrents de Showroomprivé.com ;
- Une analyse mensuelle du reporting ;
- Une analyse des gains et pertes de marché ;
- Une analyse du coût d'acquisition des membres.

Par ailleurs, pour que le chiffre d'affaires soit constaté, la fiche du client doit être créée dans l'outil de gestion des clients extranet, et une fois la vente mise en ligne, le client doit payer en ligne. Un rapprochement mensuel entre le fichier extrait de l'outil de gestion extranet et le chiffre d'affaires comptabilisé est effectué par le contrôle de gestion.

Enfin, un rapprochement entre le chiffre d'affaires comptabilisé et les encaissements du relevé bancaire est effectué de manière quotidienne.

Risques financiers

Afin de se protéger du risque financier identifié préalablement, la direction financière et le directeur des ventes ont mis en place un suivi régulier du niveau et de l'antériorité des stocks par analyse par date, volume et opportunité de revente, par exemple sur internet ou chez des déstockeurs.

Risques de protéger du risque financier identifié préalable

Afin de se protéger des différents risques d'approvisionnements, de logistiques et de livraison identifiés préalablement, la Société a mis en place plusieurs contrôles répondant à ces risques.

Le directeur des achats réalise les principaux contrôles suivants :

- Une procédure d'identification et de contrôle des fournisseurs a été établie ;
- Des objectifs de marges sont donnés aux acheteurs. Afin de se prémunir du risque de dépendance à ses fournisseurs, les acheteurs ont également pour objectif la diversification de l'approvisionnement des produits en vente et à réaliser des transactions avec des marques à forte notoriété ;
- Une marge minimum a été définie dans le cadre de la négociation avec les fournisseurs avant la mise en vente des produits ;
- Les contrats signés avec les fournisseurs mentionnent que les fournisseurs s'engagent à ce qu'il n'y ait pas d'obstacle pour la vente des produits. Des pénalités importantes sont appliquées en cas de non-respect des conditions de livraison.

Le directeur de la logistique réalise les principaux contrôles suivants :

- Des contrats sont signés avec les prestataires logistique comprenant des assurances pour les biens détenus par ces deux sociétés ;
- Des contrôles des mesures de sécurité et des mesures mises en place au sein des entrepôts sont effectués régulièrement.

Par ailleurs, dès que la vente est terminée, un bon de commande est envoyé au fournisseur. Le règlement par l'administration des ventes de la facture reçue est effectué uniquement une fois le rapprochement entre le bon de commande et la facture effectué et ne présente pas d'écart.

Risques technologiques / IT

Afin de se protéger des différents risques technologiques et de systèmes d'information identifiés préalablement, la Société a mis en place plusieurs contrôles répondant à ces risques :

- Un processus de gestion de crises a été mis en place par le directeur de l'IT ;
- Une procédure de détection des fraudes en lien avec les prestataires de services de paiements est réalisée conjointement par le directeur du service client et le directeur IT. Par exemple, Showroomprivé analyse les ventes atypiques (gros volumes de commande, horaire à laquelle la vente a été réalisée, ainsi que d'autres critères), les mets en attente le temps du contrôle et effectuent des vérifications complémentaires en demandant par exemple des justificatifs à ses clients ;
- Un système d'information est en place permettant de traiter les différentes informations reçues.
- Afin de faire face au risque de fraude lié aux paiements, la Société a mis en place les systèmes suivants :
 - Système 3D Secure,
 - Sécurisation des paiements par Atos,
 - Algorithmes pour détecter les comportements de paiements à risques.

Risques juridiques

Afin de se protéger des différents risques juridiques identifiés préalablement, la Société a mis en place plusieurs contrôles répondant à ces risques. Le directeur juridique ainsi que le directeur du service clients et la direction commerciale effectuent notamment les contrôles suivants :

- Un service client est mis en place et ses KPIs associés sont suivis régulièrement ;
- Un contrôle des contrats et des conditions d'achats est effectué de manière permanente par les directions juridique et commerciale.

Par ailleurs, la Société effectue un suivi des litiges, des remboursements et des différents problèmes de stocks et effectue des recherches en cas d'anomalie constatée.

7. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

[Document séparé]

Fait à la Plaine Saint-Denis,
Le 14 mars 2024

Le Conseil d'administration